



Objet : OBJET : Restrictions d'utilisation AD Bordeaux Mérignac (LFBD) cause fermeture des taxiways Echo 4 et Sierra 3 pour travaux de réfection de chaussée.

En vigueur : Du 9 janvier 2023 au 7 avril 2023

Lieu : AD Bordeaux Mérignac (LFBD)

Préambule :

Les taxiways Echo 4 et Sierra 3 sont fermés pour réaliser des travaux de réparation d'un caniveau pluviale. La zone de travaux est sanctuarisée.

L'opération est réalisée en deux phases distinctes.

La délimitation des zones de travaux est réalisée par du balisage diurne (cônes lestés) et nocturne (feux lumineux), comme le montrent les schémas ci-dessous (voir ANNEXE).

Un balisage diurne et nocturne sur la piste 11/29 aux limites des servitudes de la 05/23 a été ajouté.

Dates effectives de l'opération :

La fermeture des taxiways ECHO 4 et SIERRA 3 aura lieu le lundi 9 janvier 2023 (date prévisionnelle). La durée prévisionnelle des travaux est de 89 jours pour une fin prévue le 07/04/2023.

Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM.

PHASE N°1 – Du 09/01/2023 au 03/02/2023 – Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM

Dispositions générales :

La piste 11/29 est fermée aux atterrissages et décollages pour permettre l'utilisation au roulage de la piste.

Le taxiway ECHO 4 est fermé.

Le taxiway SIERRA 3 est fermé.

Le taxiway WHISKY 3 est fermé à l'arrière des postes de stationnements C1 à C3.

Les postes de stationnements avions B6, B7/B7R, B8/B8R, B9/B9R sont fermés.

Les postes de stationnements avions C1/C2 et C3 sont fermés.

Le repoussage des aéronefs depuis les postes de stationnement C4 et C6 est autorisé uniquement au cap 290° pour sortie par le taxiway ECHO 5.

Impact opérationnel :

Circulation au sol :

- Le taxiway Sierra 3 étant interdit à la circulation, les délais de roulage, peuvent, en fonction du trafic, être augmentés.
- Des mesures de régulation de trafic pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.
- Pas de dégagement direct sur la piste 11/29 depuis la piste 05/23.
La piste 11/29 est utilisable au roulage de nuit et de jour jusqu'à une RVR > 550 m.
En dessous ce seuil un follow-me sera obligatoire pour toute circulation au sol sur la piste 11/29.
- Modification de l'AIP AD 2.22.3 :
Pour toute condition LVP : dégagement de la piste 23 uniquement par le taxiway C.
- La circulation de l'A400M sur la piste 11/29 en direction de Mike 2 se fera avec moteurs extérieurs coupés.

Circulation aérienne :

- La limitation de 15kt de vent traversier n'est plus en vigueur sur la piste 05/23 (ref AIP France AD 2 LFBD AD 2.22).
- Une vigilance particulière est demandée aux équipages lors des épisodes météorologiques de perturbations d'ouest.
- Les entrainements sur les procédures IFR des pistes 11 et 29 sont interdits.

PHASE N°2 – Du 03/02/2023 au 07/04/2023 – Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM**Dispositions générales :**

La piste 11/29 est fermée aux atterrissages et décollages pour permettre l'utilisation au roulage de la piste.

Le taxiway ECHO 4 est fermé.

Le taxiway SIERRA 3 est fermé.

Les postes de stationnements avions B6, B7R sont fermés.

Le poste de stationnement avion C2 est fermé.

Le poste de stationnement avion C3 est limité aux aéronefs de code C.

Pour les postes de stationnements avions B8R, B9R et C1, repoussage obligatoire au cap 050° avec moteurs éteints puis tractage jusqu'à l'entrée du poste C3.

Impact opérationnel :**Circulation au sol :**

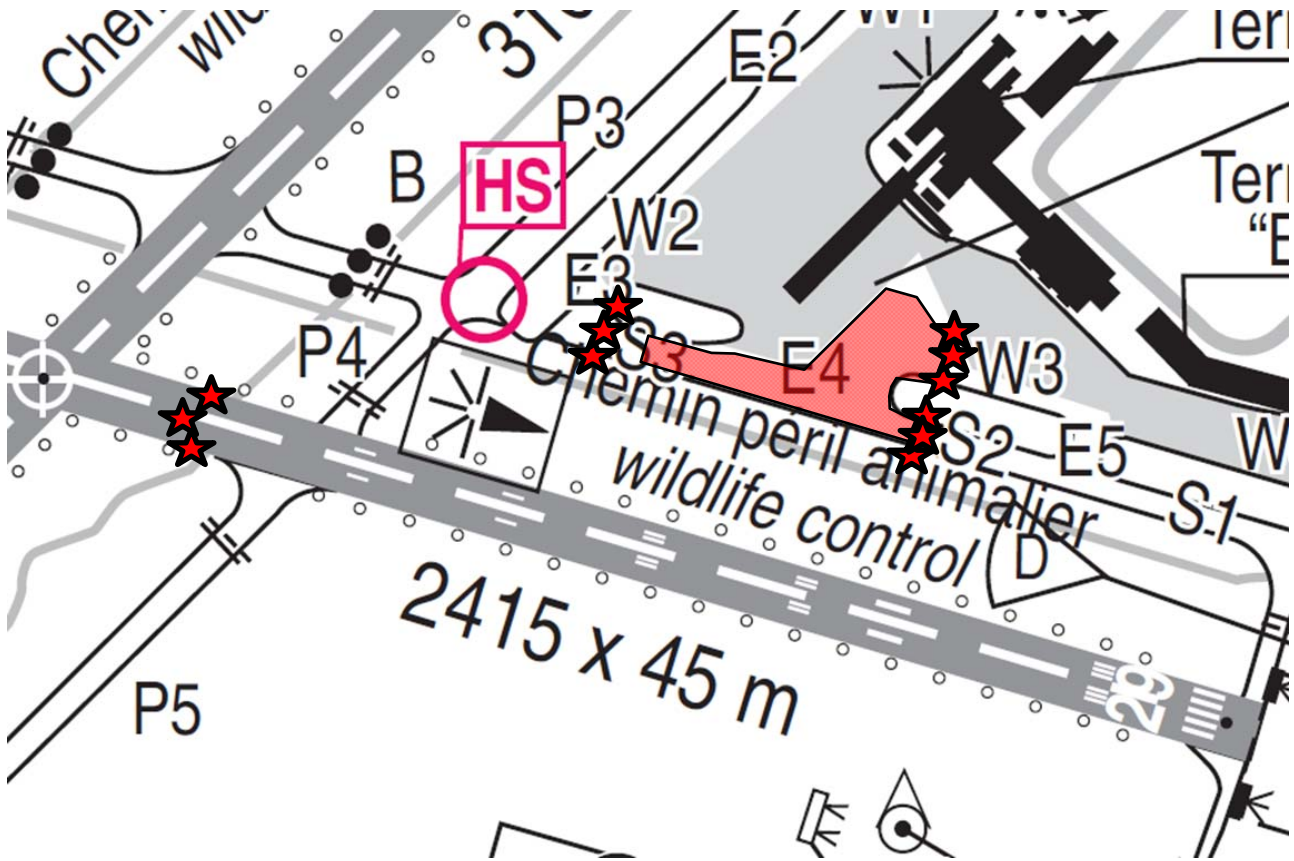
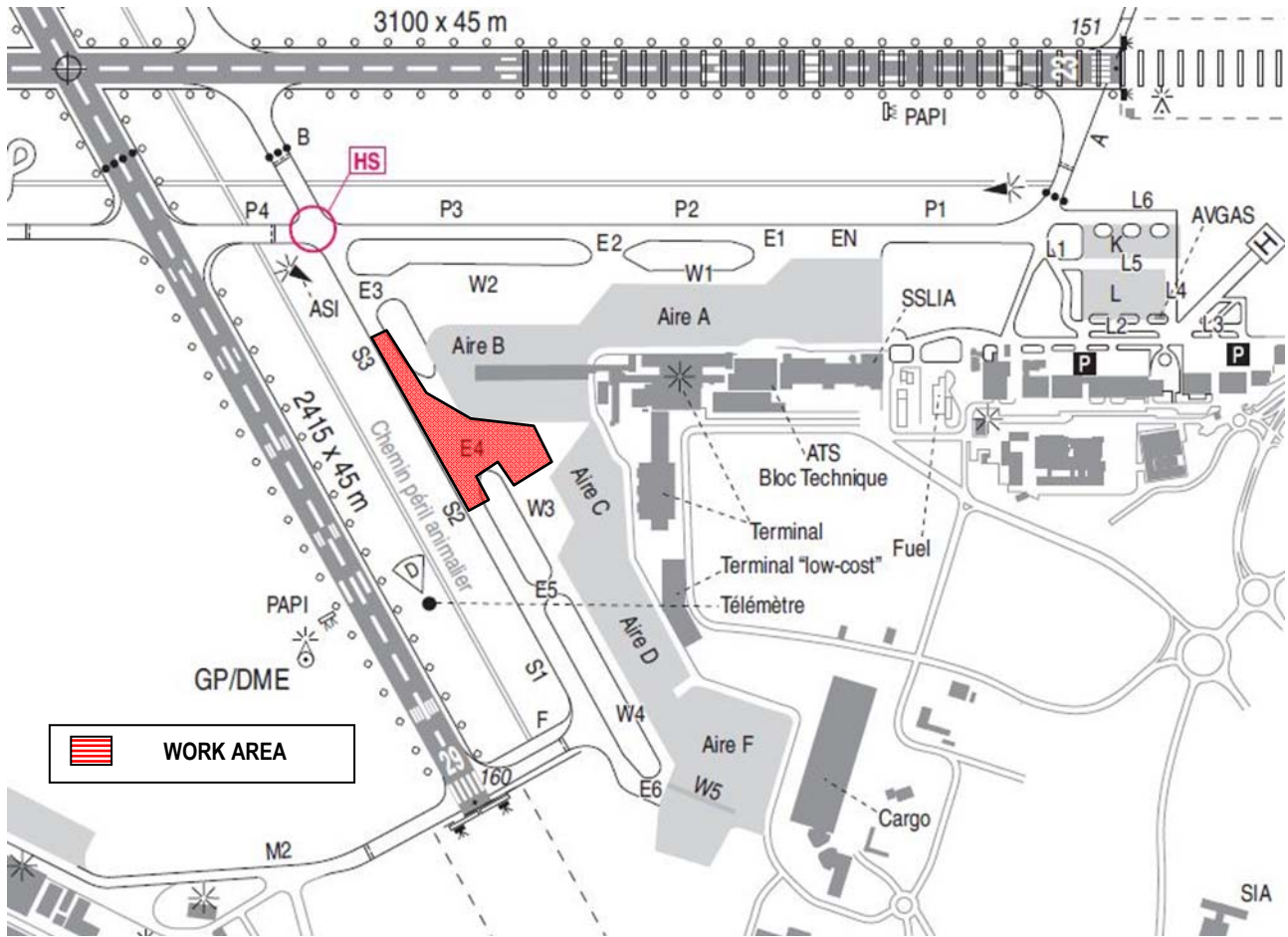
- Le taxiway Sierra 3 étant interdit à la circulation, les délais de roulage, peuvent, en fonction du trafic, être augmentés.
- Des mesures de régulation de trafic pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.
- Pas de dégagement direct sur la piste 11/29 depuis la piste 05/23.
La piste 11/29 est utilisable au roulage de nuit et de jour jusqu'à une RVR >550 m.
En dessous ce seuil un follow-me sera obligatoire pour toute circulation au sol sur la piste 11/29.
- Modification de l'AIP AD2.22.3 :
Pour toute condition LVP : dégagement de la piste 23 uniquement par le taxiway C.
- La circulation de l'A400M sur la piste 11/29 en direction de Mike 2 se fera avec moteurs extérieurs coupés.

Circulation aérienne :

- La limitation de 15kt de vent traversier n'est plus en vigueur sur la piste 05/23 (ref AIP France AD2 LFBF AD 2.22).
- Une vigilance particulière est demandée aux équipages lors des épisodes météorologiques de perturbations d'ouest.
- Les entrainements sur les procédures IFR des pistes 11 et 29 sont interdits.

ANNEXE

ZONE TRAVAUX DE LA PHASE N°1



ZONE TRAVAUX DE LA PHASE N°2

